



Rue de l'Hôtel de Ville, 1 -
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – ADDENDUM (corrections) au rapport de la réunion de la CLDR
du Jeudi 20 décembre 2012**

La CLDR réunie le 7 février 2013 souhaite voir rajouter certaines remarques faites lors de la réunion du 20 décembre 2012 :

- **Point 1 (p2/6):** La CLDR souhaite obtenir un éclaircissement au sujet de la note du ministre relative à l'octroi de subsides. Notamment lorsqu'une fiche projet est phasée. Monsieur Gabriel sera interrogé à ce sujet.

- **Projets priorité « zéro » - Point 2 : aménagements de sécurité aux abords des écoles:**

1. certains aménagements sont encore à réaliser à Spontin, au Collège St-Paul et (de façon très légère), aux écoles communales d'Yvoir et de Godinne. Le lien doit être fait avec la fiche projet 1.9 pour laquelle un montant de 1.300.000,00€ a été estimé.

2. Des aménagements sont prévus à Dorinne (cahier des charges en préparation). Pour ce type de projet, la CLDR souhaiterait que les projets et avant-projets lui soient présentés. Au vu du nombre de projets chaque année, Bertrand Custinne, président, suggère que si le point n'est déjà pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la Commission, les membres peuvent introduire leurs demandes auprès du président. Le président s'est engagé à répondre, dans la mesure de ses possibilités et/ou connaissances et sauf exception qu'il motivera, à toute demande de renseignements émanant de membres de la CLDR sur les projets en cours.

- **Projets « transversaux » - T1 Schéma de structure:**

1. Remplacement du terme « architecte » par « Un conseiller en aménagement du territoire » sera engagé ...

- **Projet de 1^{ère} convention : Priorité 1.1- liaison CHU/Centre du village de Mont :**

Monsieur Basiaux souhaite voir rajouter ces propos relatifs à la localisation de la piste cyclable :

Il propose de voir réaliser le projet du côté talus pour plusieurs raisons:

1. un terrain en déblais est plus stable, les eaux s'écoulent vers la voirie alors qu'une piste en remblais se fait sur un terrain instable et en contrebas de la route (donc: recueillement des eaux de la route et sécurité moindre en cas de sortie de route)

2. ce côté de la voirie abrite les poteaux électriques, il est possible d'y placer l'éclairage. De plus, ces poteaux protégeront les usagers.

3. des plantations d'alignement de grands arbres entre la piste et la voirie amélioreront la sécurité des enfants. Par contre éviter la plantation de haie car cela diminue la visibilité.

4. Patrick Evrard rappelle un point à vérifier: le permis d'urbanisme octroyé à la société propriétaire de la ferme Laverdisse est-il bien conditionné à l'abandon d'une bande de terrain en vue de la réalisation du cheminement.

5. P5/6- Tronçon J à S: il conviendrait de préciser que, pour les piétons, la réalisation d'un éclairage dans le bois serait un «plus» (cela est précisé dans «autres suggestions et réflexions». Toutefois cela ne concerne que le tronçon J à S. De plus cela ne concerne pas seulement Profondeville mais aussi Yvoir)

6. Monsieur Custinne indique que dans le cahier des charges il sera exigé l'organisation pour l'auteur de projet de plusieurs réunions d'informations, d'échanges et de présentation vers les différents acteurs du dossier ainsi que, et surtout, les habitants.